

COMITES REGIONAUX D'AEROMODELISME
AUVERGNE et RHONE-ALPES



CHAMPIONNAT REGIONAL
VOL RADIOCOMMANDE
CATEGORIE AVION DE VOLTIGE
CADETS / JUNIORS



Objectif

Après le succès remporté par les éditions 2014 et 2015,

et l'objectif des CRAM Auvergne et Rhône-Alpes :

- de continuer à développer l'activité voltige de modèle radio commandé auprès des jeunes modélistes,
- de les familiariser avec les figures de base et les règles qui régissent les concours,
- de les préparer à participer à des compétitions.

les comités régionaux de ces régions, avec la participation du club de l'Aéromodélisme du Val de Saône, organisera le :

Dimanche 2 Octobre 2015

un championnat régional de voltige dédié aux **cadets et juniors**.

Principes

- De façon à mettre les participants sur un pied d'égalité et éviter la course à l'armement, le principe retenu est celui de l'utilisation d'un avion identique pour tous, à savoir le Calmato Alpha 40 Sport de KYOSHO : <http://www.the-kyosho-store.com/page-calmato-serie-kyosho-10233.html>

- La motorisation pourra être:

- thermique : la cylindrée sera limitée à 7,5 cm³ (ex : OS 46)
- ou
- électrique : puissance du moteur limité à 1000W

- L'avion sera, aux choix, celui du pilote ou de son club d'appartenance.

- Par principe, les pilotes ayant déjà participés à des compétitions de voltige (promotion, espoir, nationale ou inter), ne peuvent se présenter à ce championnat.

- Deux classements seront réalisés :

- Classement du meilleur pilote : le vainqueur se verra attribuer le titre de « Champion régional junior de voltige Rhône-Alpes ».
- Classement par équipe : pour récompenser l'effort des clubs dans l'accompagnement des jeunes, un classement récompensera le club dont 2 des pilotes seront les mieux classés.

COMITES REGIONAUX D'AEROMODELISME
AUVERGNE et RHONE-ALPES

- Pour chaque classement, les vainqueurs seront récompensés par des lots significatifs en vue de les encourager à progresser dans une discipline liée à la voltige (F3A / VGM / ...).

Règlement

Le règlement de ce championnat est extrapolé du règlement de la FFAM :

- Règlement catégorie régionale
- Vol radio commandée
- Avion de voltige promotion
- Référence N° 310-1
- Edition du 1er janvier 2011

Voir règlement (site internet du CRAM 21)

CHAMPIONNAT REGIONAL
VOL RADIOCOMMANDE
CATEGORIE AVION DE VOLTIGE
CADETS / JUNIORS

Réf : CRAM21/PhM/0001.4 du 1 Janvier 2016

Inscriptions

Compléter le formulaire disponible à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/forms/d/1OJb_dm-7nnWAGbVrz73mvTrpsDYAP7Y6Wv4NhSgXY3g/viewform

Initiation

Le CRAM 21 organisera, le samedi 25 juin, une journée d'initiation voltige sur le terrain de l'« SAM 01 » à Meximieux (01). Une communication sur cette journée sera faite sur le site internet du CRAM Rhône-Alpes.

Tous les jeunes pourront participer, dans une catégorie spécifique, aux concours de voltige organisés par les clubs des régions Auvergne et Rhône-Alpes, et bénéficier des conseils des pilotes confirmés.

La liste des concours est disponible sur le site internet du CRAM Rhône-Alpes :

<http://www.cram21.com/>

Pour toute information :

Philippe Miscopain

Correspondant voltige F3A CRAM21

Tel : 06 51 73 69 94